

Besançon, le **17 OCT. 2013**

POLE TERRITOIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Direction des Routes et des Infrastructures

Service Territorial d'Aménagement de Besançon

Affaire suivie par : Robert PROSI

Ligne directe : 03.81.60.77.30

Référence : IL

CS 12478 et 15545

Monsieur Jean-Claude GOUDOT  
Président de l'association Vivre aux Chaprais  
28D rue de la Rotonde  
25000 BESANÇON

Monsieur le Président,

J'ai pris note avec intérêt de la réponse que vous avez faite à mon précédent courrier du 7 mai 2013 à propos de la qualité du revêtement de chaussée de la rue de Belfort classée route départementale n° 683 et de votre courrier relatif aux actions que le département envisage de mener pour lutter contre les nuisances sonores.

Concernant la chaussée de la rue de Belfort, je vous informe que mes services sont intervenus, comme je vous l'avais annoncé, pour remédier aux dégradations ponctuelles de la chaussée en reprofilant certaines zones au moyen d'enrobé à chaud.

Mes services ont également engagé une réflexion conjointe avec la ville portant sur la réfection de la couche de roulement de cet itinéraire. La programmation de ces travaux sera définie en coordination avec la ville et tiendra compte des autres priorités recensées et des possibilités budgétaires du Conseil Général.

Par ailleurs je vous confirme que des analyses de trafic routier ont été récemment réalisées à l'initiative de la ville de Besançon dans la rue de Belfort. Pour en connaître les résultats je vous invite à prendre contact avec le Service Voirie Circulation de la ville de Besançon, situé au 94, avenue Clémenceau.

Concernant l'action de lutte contre les nuisances sonores, une étude complémentaire de mesures de bruit in situ va être prochainement lancée : elle permettra de préciser le périmètre des immeubles qui seront éligibles aux aides qui vont être mises en place, à la fois rue de Belfort mais plus généralement pour les trois secteurs identifiés par le plan de prévention du bruit dans l'environnement. Je ne manquerai pas de vous informer de ce périmètre. Il est prévu, dans un deuxième temps d'informer directement les propriétaires concernés du dispositif d'aide qui sera mis en place.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie pour information à :  
M. Jean-Louis FOUSSERET  
Maire de Besançon

*Le Président du Conseil général,  
Sénateur du Doubs,*

  
Claude JEANNEROT